

RAPPORT N° 99/2-24  
au Conseil Municipal

OBJET

REFECTION DE CLOTURES DES ECOLES

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
POUR LA REALISATION DE TRAVAUX

Dans le cadre de la remise à niveau du bâti scolaire, la Ville de Saint-Denis a l'intention d'entreprendre la réfection de clôtures de plusieurs écoles.

Le coût estimé de l'opération est de 1 200 000 F.

La Collectivité passera un marché fractionné à bons de commande avec l'entreprise retenue.

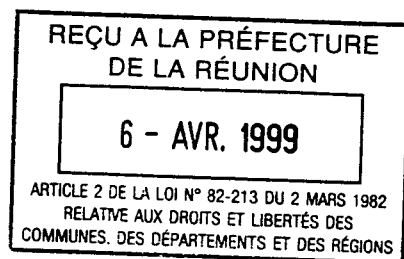
Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 23 - Article 23.13 - Fonction 20 du Budget 1999.

Je vous demande donc :

- d'approuver ce projet.
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour l'exécution des travaux ; à passer un marché avec l'entreprise retenue par la commission chargée de l'ouverture des plis ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 99/2-24  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 24 Mars 1999

OBJET

REFECTION DE CLOTURES DES ECOLES

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
POUR LA REALISATION DE TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT n° 99/2-24 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Gilbert GERARD, 11<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Animation/ Culture/ Sports/ Ecoles et Entreprise municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

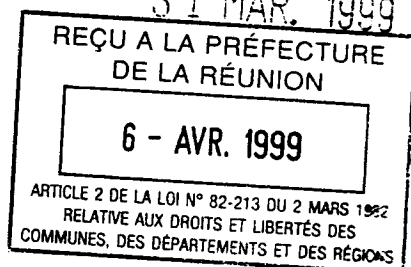
Approuve le projet pour un coût estimé à 1 200 000 Frs (crédits prévus au Chapitre 23 - Article 23.13 - Fonction 20 du Budget 1999).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer un marché fractionné à bons commande avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 31 MAR. 1999



LE MAIRE  
Michel TAMAYA

